

Affaire suivie par :
Thomas Fracapani
Référént Mémoire et citoyenneté
Tél : 01 43 93 74 10
Mél : thomas.fracapani@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard
93 008 BOBIGNY Cedex
www.dsden93.ac-creteil.fr

Bobigny, le 07 novembre 2022,

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les directeurs
des écoles élémentaires publiques
et privées sous contrat
Mesdames et messieurs les directeurs
des instituts médicaux éducatifs

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Lancement de la 26^{ème} édition du Parlement des enfants, session 2022-2023

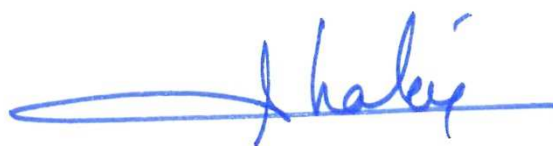
Organisée conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse depuis 1994, le Parlement des enfants permet aux élèves de CM2 de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leur enseignant à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société annuel. À ce titre, cette action s'inscrit dans le parcours citoyen de l'élève, visant à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Pour sa 26^{ème} édition, le Parlement des enfants propose aux classes d'élaborer leur proposition de loi sur la question de société suivante :

« Renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions »

Je vous demande de bien vouloir diffuser très largement cette circulaire auprès des enseignants. J'attire votre attention sur le fait qu'il est attendu la candidature de deux classes CM2 par circonscription, candidature avant le 14 novembre 2022 (prolongé au 18 novembre 2022). Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous pour assurer le plein succès de cette opération essentielle pour la formation de nos élèves à la citoyenneté et aux valeurs de la République, et je vous remercie par avance de votre collaboration.

**Pour le recteur de l'académie de Créteil et par délégation,
l'inspecteur d'académie - directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis**



Antoine Chaleix

PJ :
- Annexe 1 : Règlement et calendrier du concours 2022-2023
- Annexe 2 : Formulaire d'inscription
- Annexe 3 : Modalités de participation